



## Conseil Municipal

Du  
**20/07/2011**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **15/07/2011**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
25**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2011  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2011  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vingt juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES**

**OU ABSENTS** :

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Arrêt du projet Plan local d'urbanisme intercommunal  
Contribution de la commune de Villeparois

\*\*\*

**Rapporteur**: Le Maire

Je vous rappelle que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul a prescrit, par délibération du 13 avril 2010 la révision des documents d'urbanisme, suite à la décision du tribunal administratif de Besançon d'annuler le PLU intercommunal approuvé en juin 2008.

Ce projet intègre les quatre communes arrivées dernièrement et le plan local de l'Habitat.

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 30 juin 2011.

Concernant la commune de Villeparois, le zonage que nous avons retenu dans la version antérieure du PLU n'a pas été modifié dans ce nouveau projet.

Ce zonage comprend notamment un secteur classé en 1AUFp à l'ouest de la rue de la Pie du Chêne et un secteur classé 2AU situé entre le quartier de la Pie de Chêne et le chemin rural du Beuillot. (actuellement boisé)

Je vous rappelle également, que dans le cadre de cette révision, la CCAV a répondu à notre demande, en réalisant une étude de ruissellement sommaire sur le secteur de Fanican. Par courrier du 29 juin 2011 (annexé à la présente délibération), Monsieur le président de la CCAV a résumé les différentes actions et engagements pris, tant par la chambre d'agriculture que par la CCAV.

J'insiste sur le fait que ces actions seront réalisées en concertation avec les exploitants agricoles et la chambre d'agriculture.

Ce projet de PLU fait actuellement l'objet d'un examen par les personnes publiques associées (Etat, 19 communes de la CCAV, Conseil général, Conseil régional, Chambres consulaires, etc.), pendant une durée de trois mois. Il sera ensuite soumis à l'enquête publique.

Je vous invite à débattre sur ce projet et à exprimer votre avis.

**Décision**

**Exprimées 10 Contre : 0**  
**Abstention : 1 Pour 9**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Prend acte des engagements pris par la Communauté de communes concernant les risques de ruissellement sur le plateau de FANICAN, résumés dans la lettre de Monsieur le Président en date du 29 juin 2011 et annexée à la présente délibération.
- Emet un avis favorable sur le projet de PLU proposé par la CCAV.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS